



**CONGRES
DE L'UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS**

PARIS – 15 NOVEMBRE 2013

Seul le prononcé fait foi

**Discours de Christophe REGNARD
Président de l'Union Syndicale des Magistrats**

Madame la Ministre de la Justice,

Monsieur le Président de la Commission des Lois du Sénat,
Monsieur le Conseiller de Monsieur le Président de la République,
Mesdames et messieurs les hauts conseillers, membres du Conseil Supérieur de la
Magistrature,
Monsieur le Défenseur des Droits,
Monsieur le Contrôleur général des lieux de privation de liberté,
Monsieur le Premier Président, Monsieur le Procureur Général,
Messieurs les présidents des conférences des premiers présidents, des procureurs généraux et
des présidents,
Madame la Présidente, Monsieur le Procureur,
Madame la conseillère de Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
Mesdames et messieurs les représentants du Barreau,
Mesdames et messieurs les représentants des syndicats et associations du monde de la Justice
et de la Police,
Mes chers collègues,
Mesdames messieurs,

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que nous vous accueillons au 39^{ème} congrès de l'Union Syndicale des
Magistrats.

L'an passé à Colmar, vous aviez bénéficié de notre part d'un accueil chaleureux et même, fait
rarissime, pour ne pas dire unique, d'une standing ovation à la fin de votre discours. Après des
années terribles de mises en cause aussi permanentes qu'injustifiées des magistrats, d'atteintes
à notre indépendance et d'absence totale de respect pour les personnels de ce ministère, les
collègues étaient manifestement en attente de paroles fortes de votre part. Avec l'habileté et le
talent oratoire que l'on vous connaît, vous les aviez apparemment convaincus.

En sera-t-il de même cette année ? J'aurais aimé que nous puissions à nouveau réagir par des
applaudissements nourris à votre discours, ce qui aurait été la marque de notre satisfaction
face à votre action en faveur de la Justice. Mais je doute fort que ce soit le cas.

Je vous avais dit à Colmar qu'« *après les maux de ces dernières années, il vous faudra trouver les mots. Il vous faudra aussi passer aux actes* », avant en guise de conclusion d'ajouter que « *nous espérons beaucoup, mais que nous craignons d'être déçus, les promesses du passé rarement suivies d'effets étant là pour nous convaincre de rester prudents* ».

J'avais bien raison d'être inquiet et prudent. L'année qui vient de s'écouler, au-delà des paroles publiques souvent apaisantes, est clairement celle des désillusions quant aux actes.

Il est sans doute trop tôt, alors que d'innombrables chantiers sont en cours, pour tirer des conclusions définitives.

Néanmoins, objectivement, que garderons-nous des douze derniers mois ? Une réforme de société certes emblématique, celle du mariage pour tous, sur laquelle, en ma qualité de président d'un syndicat de magistrats, je n'ai pas à me prononcer. Quelques circulaires en matière pénale. Une réforme symbolique et a minima des relations entre le ministère et les parquets. Et la création d'innombrables et parfois redondants groupes de travail, missions et commissions. Voilà pour un bilan sommaire et finalement, pour l'instant, plutôt limité de votre action place Vendôme.

J'aurai l'occasion de revenir longuement sur ces aspects et sur notre agacement, pour ne pas dire plus, qui explique en grande partie le thème de notre congrès. Ce mot unique, « Paroles », que nous avons retenu, est, à l'évidence, un clin d'œil aux reproches qui vous sont parfois faits : derrière les beaux discours, quelles réelles actions ?

Rassurez-vous je ne sombrerai pas dans la critique facile, ni la mauvaise foi. Il est des dossiers, même s'ils sont peu nombreux, qui ont progressé dans le bon sens.

Je tiens d'ailleurs à dire d'emblée et publiquement combien les attaques, notamment les injures et les propos racistes dont vous êtes victime, nous scandalisent. Dans une démocratie, on peut être en désaccord et l'exprimer, mais on doit à l'autre le respect pour ce qu'il est, et pour ce qu'il pense. Sur les frontons de nos édifices publics, et dans la devise de la France, figure le beau mot de « Fraternité ». Il est navrant de voir combien certains sont capables de l'oublier. Soyez assurée, Madame la Ministre, de notre soutien total après ces mises en cause abjectes !

La réalité est que, dix-huit mois après votre arrivée place Vendôme, nous sommes déçus. Après des débuts prometteurs, nous ne nous comprenons manifestement pas, ou plus, et chacune de nos rencontres, au demeurant peu nombreuses, a été source de tensions. Croyez bien que je le regrette. Parce que je crois que, ni vous, ni nous, ni surtout la Justice et ce ministère, n'en tirent bénéfice.

Notre congrès de 2012 a apparemment constitué un tournant. De plutôt conviviales avant Colmar, nos rencontres ont ensuite quelque peu tourné à l'aigre.

Je ne peux croire que ce soit à cause de l'invitation en Alsace du Ministre de l'Intérieur. Nous voulions montrer par cette invitation inédite que police et justice peuvent travailler ensemble et ne doivent pas s'opposer sans cesse, sauf à ruiner toute action efficace contre la

délinquance et la récidive. Nous avons d'ailleurs cru comprendre à l'époque que c'était aussi la position du gouvernement et du Président de la République.

Serait-ce alors lié au fait que, comme nombre de vos prédécesseurs au bout de 6 mois d'exercice, le dialogue social, annoncé comme essentiel, car, je vous cite « *gage de l'acceptation et donc du succès des réformes* », soit finalement vécu comme un obstacle ?

Doit-on enfin l'imputer à votre proximité, réelle ou supposée, avec d'autres que nous dans la magistrature ?

Qu'importe finalement, puisque le résultat est là, notre dialogue est difficile, même si je dois à l'honnêteté de dire que depuis septembre, et malgré quelques récents ratés regrettables, des infléchissements à ce que nous avons jusque là vécu comme des marques d'ostracisme à notre égard, sont à souligner. Prise de conscience tardive du fait que l'USM est incontournable dans le paysage judiciaire, plus encore depuis les élections internes de juin ou conséquence des contacts institutionnels de qualité noués par l'USM, hors du ministère de la Justice ? La question est posée !

Je ne suis à vrai dire guère surpris de cette situation. Votre discours de l'an dernier en laissait apparaître les prémices. Avec le sourire, vous aviez indiqué, qu' « *accueillie aimablement par quelques interrogations et contestations un peu caustiques de ma part, vous tâcheriez de me rendre la monnaie de ma pièce* ».

Simple boutade, avais-je alors pensé. Je me suis manifestement trompé.

Pour autant, comme je vous l'ai dit l'an passé, l'USM est toujours dans la même dynamique, celle de changer la Justice, de renforcer son indépendance, de la doter de règles procédurales claires et protectrices des justiciables, d'améliorer l'organisation judiciaire, enfin de renforcer ses moyens même en période de crise.

Nous portons des valeurs. Nous faisons des propositions. Elles sont pragmatiques, raisonnables. Modérées. Nous l'assumons. Nous ne sommes pas pour autant des conservateurs. Comment vouloir conserver un système en ruine ?

Nous ne sommes pas non plus des révolutionnaires et la « révolution judiciaire » que d'aucuns appellent de leurs vœux et qui a manifestement (ou a eu ...) un certain écho place Vendôme ne conduirait qu'à l'implosion du système.

Nous sommes des réformistes. Nous avons cet été pu le montrer, lors des réflexions sur la réforme pénale. Nous nous réjouissons d'avoir été entendus et écoutés des plus hautes autorités de l'Etat afin d'aboutir à un texte équilibré.

Vous l'avez compris, le ton de mon discours est beaucoup moins conciliant, sans doute plus « *caustique* » que celui de l'an passé. Pour autant, au milieu des sujets de discordes, il en est un dont nous nous félicitons.

L'absence de stigmatisation des magistrats au gré des faits divers s'est poursuivie.

Nous avons été habitués (mais pas résignés !) au cours de la dernière décennie à la mise en cause régulière des magistrats, et, à l'occasion de la tragique affaire de Pornic, d'autres personnels du ministère et même des forces de police, notamment par le Président de la République et le Ministre de l'Intérieur.

Manuel VALLS, en 2012, nous avait dit qu'il désapprouvait « *les commentaires partiels et les polémiques entretenues à des fins partisans* », qu'il ne tolérerait pas « *de manifestations des forces de l'ordre contre des décisions de justice* », enfin qu'il n'admettrait pas « *tout ce qui divise nos forces, affaiblit notre autorité, fragilise notre démocratie* ».

Je ne redirai pas tout le bien que je pense d'une telle déclaration faite devant une assemblée de magistrats. Je mesure la difficulté de tenir une telle promesse sur la durée, surtout face à certains syndicats de policiers, toujours prompts dans une logique très politique, à vouloir « casser » du juge.

Mais force est de reconnaître que cette promesse, cette parole donnée, a été globalement tenue. Hormis la « surprise » étonnamment exprimée dans le courant de l'été après le report de mise à exécution de décisions d'incarcérations à Chartres, justifiées par la surpopulation carcérale, il n'y a eu aucune stigmatisation.

C'est suffisamment rare pour le noter. Les magistrats en savent gré au gouvernement.

Ne pas être attaqués par les plus hautes autorités de l'Etat est une chose. Etre défendus en est une autre.

Il serait injuste de dire que vous n'êtes pas intervenue. Vous l'avez fait. A chaque fois.

A l'occasion des propos honteux d'un parlementaire de l'opposition dans les suites de la mise en examen à Bordeaux de l'ancien président de la République. A l'occasion de l'affaire de Chartres que je viens d'évoquer. Ou encore lors de l'affaire du « mur des cons ».

Nous vous en remercions, même si vous l'avez fait parfois un peu tard ... nous laissant d'abord en première ligne pour rappeler des évidences, dénoncer les faits au Procureur de Paris, défendre l'honneur de la magistrature et récuser les amalgames ...

Nous ne pouvons donc qu'espérer, dans les prochains mois, si de telles situations devaient se renouveler, que vous saurez être plus réactive !

Voilà pour le positif ... Pour le reste ...

Il est un paradoxe. Je l'ai dit, nous avons du mal à nous entendre et pour autant, en un an, l'USM a soutenu trois de vos réformes, dont deux, il est vrai, personnellement arbitrées par le Président de la République ... et non des moindres : la réforme constitutionnelle modifiant la composition et les pouvoirs du CSM et améliorant le statut des magistrats du parquet ; le projet de loi sur la collégialité de l'instruction ; enfin la réforme pénale.

Nous avons eu parfois le sentiment de les défendre plus que vous-même. Il faut dire qu'elles correspondaient assez largement à nos propositions, mais pas toujours à ce que nous avons perçu être vos positions. Y a-t-il relation de cause à effet, aucune de ces réformes n'a abouti...

La réforme constitutionnelle a été différée sine die. La réforme de l'instruction une nouvelle fois renvoyée (ça n'est jamais que la 4^e fois depuis 2007 !) et la réforme pénale reportée après les élections municipales ... pour cause de calendrier parlementaire trop chargé ...

Vous reconnaîtrez que réussir à faire passer les réformes que nous contestons, comme la création d'un procureur financier, et échouer sur celles que nous soutenons n'est pas fait pour faciliter nos relations !

Le 22 juillet 2013 aurait pu devenir une date marquante pour l'indépendance de la Justice en France. Comment, après les espoirs du début d'année, nés des paroles prononcées par le Président de la République à l'occasion de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, et les désillusions de l'été dans les suites de l'abandon de la réforme constitutionnelle, pourrais-je ne pas revenir sur ce sujet qui est au cœur de l'indépendance des magistrats, et naturellement au cœur de nos préoccupations et de nos attentes ?

« *Nous serions bien misérables si nous décidions de louvoyer encore* » nous avez-vous dit sur le sujet à Colmar l'an dernier.

Je laisse chacun méditer ces mots au regard de ce que nous savons aujourd'hui des chances de succès de cette réforme majeure.

Nous avons bien entendu les propos du Président de la République pendant la campagne électorale de 2012. L'annonce du rétablissement de la majorité de magistrats au sein du CSM pendant le débat d'entre les deux tours face à Nicolas SARKOZY, qui, bafouant les standards internationaux avait fait adopter en 2008 la mise en minorité, était un acte fort de la volonté affichée de restituer à la Justice son indépendance et de restaurer l'un des piliers essentiels en démocratie.

Nous avons accueilli avec grande satisfaction les principes de la réforme annoncés par le Président de la République à la Cour de Cassation en janvier, pour « *aller vers plus d'indépendance encore* » et notamment « *une composition du Conseil supérieur de la magistrature, qui comprendra davantage de magistrats que de personnalités extérieures à la magistrature, conformément aux usages dans les autres démocraties européennes* ».

J'ai pu lire, à l'époque, ici ou là, que c'était une réforme pour l'USM et que le président avait cédé à nos exigences. A vrai dire, cela m'a fait sourire.

C'est nous donner bien plus de pouvoir que nous n'en avons et surtout faire fi des convictions, que je pense profondes et sincères, du Président de la République sur ce sujet. Voyez-vous j'ai rencontré François Hollande il y a quelques années à Solferino. J'accompagnais alors mon prédécesseur pour expliquer, au premier secrétaire du PS qu'il était alors, ce qui nous semblait indispensable en matière d'indépendance, à l'heure où la précédente majorité s'apprêtait à réformer la Constitution.

C'est un des rares hommes politiques que nous avons eu le sentiment de ne pas avoir à convaincre. J'ai d'ailleurs retrouvé cette même conviction lorsque nous avons été reçus à l'Élysée en avril. Je n'ai donc pas été surpris du projet de réforme constitutionnelle qu'il a souhaité.

Passée la quasi euphorie de l'annonce (je dis quasi parce que nous ne sommes pas naïfs et nous nous doutions bien que cette réforme courageuse serait difficile à faire adopter), nous avons assisté avec effarement aux débats parlementaires, où la détestation du juge et le refus de son indépendance étaient sur presque tous les bancs.

Les amalgames et les clichés n'ont pas manqué.

Entendre dire à droite que « *le projet de réforme procède d'une idéologie pernicieuse, que les républicains doivent combattre en toute clarté. Cette idéologie porte un nom, c'est la renonciation du pouvoir démocratique, pleinement légitime parce qu'élu au suffrage universel, devant une autorité judiciaire qui serait érigée, peut-être malgré elle, en contre pouvoir* » est proprement stupéfiant, même s'il ne peut nous surprendre.

Voir agiter, plus à gauche, le spectre d'un « *gouvernement des juges* » pourrait faire sourire s'il n'était en même temps expliqué que « *la légitimité des magistrats qui relève du diplôme et non de l'élection n'est que très relative* » et que l'octroi d'un « *droit de remontrance* » (en réalité la possibilité pour le CSM de se saisir de toute question relative à l'indépendance de l'autorité judiciaire) conduirait au risque « *de ne plus avoir deux pouvoirs et une autorité, mais bel et bien trois pouvoirs* ».

Tout cela en dit long sur l'état d'esprit de certains parlementaires à notre égard. Je voudrais les rassurer. Les magistrats du 21^{ème} siècle ne prétendent pas retrouver les prérogatives des parlements d'ancien régime. Ils veulent juste pouvoir exercer leurs fonctions en toute indépendance, en appliquant la Loi sans pression, ni crainte sur leur déroulement de carrière.

Ils ne le veulent pas pour eux, mais pour les justiciables. Pour reprendre les propos liminaires de la recommandation 2010/12 du Conseil de l'Europe, l'indépendance de la Justice n'est en effet « *pas un privilège des juges, mais une garantie du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui permet à toute personne d'avoir confiance dans le système judiciaire* ».

Je dois à l'honnêteté de dire que vous aviez la tâche difficile face à autant de méconnaissance, de détestation, de mauvaise foi et d'arrière pensées politiques et que l'affaire du « *mur des cons* », de même que le lobbying actif de trois membres du CSM actuel auprès des parlementaires, doublé d'une tribune dans le Figaro, n'ont pas facilité l'adoption d'un texte consensuel.

Juste un mot sur cet article qui a conduit le Premier Président de la Cour de Cassation à adresser une lettre de remontrance bienvenue. Les membres du CSM, comme les magistrats, sont soumis à un devoir de réserve. J'imagine ce que les mêmes auraient dit si les représentants des magistrats avaient soutenu médiatiquement des positions contraires à celles délibérées en commun ...

Je n'en dirai pas plus. Permettez-moi par contre de revenir sur le « *mur des cons* ».

Je ne le fais pas parce que j'y figurais, avec mon prédécesseur, l'actuel bureau et tout le conseil national de l'USM. Mais parce que cette consternante affaire a donné à ceux qui nous sont hostiles une arme inespérée. Elle leur a permis, par amalgames, de dénoncer tout à la fois

le présumé gauchisme sectaire des magistrats, de mettre en cause le syndicalisme judiciaire, et de proposer une réforme afin d'imposer aux magistrats de faire leur coming-out syndical.

Nous n'avons jamais vu dans l'érection de ce mur une « *blague potache* ». La présence, notamment de pères de victimes, nous a heurtés. Nous avons perçu d'emblée le risque pour les magistrats et l'image de notre corps renvoyée à l'opinion publique ... pour le syndicalisme dans la magistrature, fruit de tant de luttes depuis 40 ans ... pour la réforme constitutionnelle en cours.

Nous nous sommes immédiatement désolidarisés et avons appelé nos collègues du Syndicat de la Magistrature à faire la seule chose qui s'imposait : amende honorable. Ce ne fut pas le cas. Je le regrette.

Après avoir minimisé les choses devant l'Assemblée Nationale, et face à la polémique qui enflait, vous avez exprimé « *votre consternation face à ce comportement à tout le moins déplacé* », mais avez bizarrement saisi le CSM, qui vous a répondu qu'il ne pouvait vous répondre ... pour ne pas prendre position, en sa formation plénière, sur le caractère répréhensible ou non sur un plan disciplinaire de ces agissements. Pertinente décision pour éviter de se prononcer sur, ce qui ne peut être de sa compétence, la liberté d'expression syndicale !

La première conséquence a été dans les urnes. Si la progression spectaculaire de l'USM en juin (près de 10%) ne s'explique pas uniquement par cette affaire du « mur des cons », il serait stupide de nier qu'elle n'a eu aucun rôle. Je remercie chaleureusement les 68,4 % de magistrats qui ont voté pour nos listes et démontré leur attachement à un syndicalisme réformiste, pragmatique et surtout apolitique.

La seconde, et c'est un paradoxe, est l'impossibilité de faire adopter la réforme constitutionnelle que nous soutenions et à laquelle le syndicat de la magistrature s'opposait !

Nous savions, même avant cette affaire, le combat difficile à mener. Nous avons fait ce que nous avons pu en rencontrant de nombreux parlementaires pour expliquer notre position, qui était aussi, à tout le moins dans un premier temps, celle du gouvernement.

Nous avons bien senti que l'affaire du « *mur des cons* » avait ébranlé les plus convaincus. Mais nous n'avons clairement pas compris votre position.

En cédant aussi facilement à l'Assemblée Nationale sur ce qui constituait le cœur de la réforme (le rétablissement de la majorité de magistrats) alors que vous disposiez d'une majorité absolue socialiste pour la faire adopter, vous vous êtes privée de tout moyen de discussion et de marge de manœuvre pour les débats au Sénat ... qui a détricoté tout le reste, vous conduisant à différer la réforme ... en réalité à l'abandonner, comme avait été abandonnée celle de 1998.

« *Je n'ai qu'une parole, mais je n'ai pas de mémoire* » écrivait plaisamment Marcel ACHARD. Vos prises de position publiques consécutives à l'échec de la réforme nous ont à cet égard laissés songeurs.

Nous vous avons soutenue lorsque dans un article du Huffington Post du 8 juillet vous avez dénoncé « *ceux qui n'ont voulu préserver qu'eux-mêmes. Ceux qui, fustigeant sans nuance un corporatisme judiciaire, réel sans doute mais bien moins invasif qu'il n'est dit, (...) prirent le risque de prêter le flanc au grief de corporatisme parlementaire* ».

Mais nous n'avons pas compris dans ce même article, comme quelques jours plus tard en réponse à un parlementaire, cet éloge de la parité magistrat / non-magistrat au sein du CSM doublé d'une présidence octroyée à un « laïc ».

Je sais bien que cette parité et cette présidence par un non-magistrat correspondaient à ce que vous pensiez souhaitable. Nous en avons débattu en décembre dernier, de façon un peu vive. Mais peut-on vous rappeler Madame la Ministre, le texte que vous avez présenté en conseil des ministres ? Était-il question de parité ? Ne lisait-on pas dans l'exposé des motifs que « *par l'effet du présent projet, les magistrats de l'ordre judiciaire, au nombre de 8, redeviennent majoritaires, ce qui va dans le sens des recommandations du Conseil de l'Europe* » ?

Pendant les débats, vous avez dit que « *force est d'admettre que plusieurs arguments plaident pour cette majorité de magistrats au sein du Conseil* » ... en vous gardant néanmoins bien de les évoquer.

Laissez-moi vous rappeler, même si nous sommes les seuls à le faire, que les standards internationaux plaident tous pour une majorité de magistrats, l'ouverture exceptionnelle à la parité n'étant destinée qu'à préserver les susceptibilités de certains pays ...

Laissez-moi vous dire que pour adhérer à l'Union européenne, les critères dits de Copenhague imposent une indépendance de l'autorité judiciaire et que celle-ci est passée partout par la création de Conseils de Justice composés majoritairement de magistrats ...

Laissez-moi vous parler de pays qui s'ouvrent à la démocratie, comme l'Ukraine et la Mongolie, qui avec le soutien de l'ONU, ont créé récemment des CSM majoritairement composés de magistrats élus par leurs pairs ...

Laissez-moi vous lire un extrait de la dernière déclaration de l'UIM, adoptée à Yalta en octobre 2013, après une conférence sur ce thème, qui estime que « *le Conseil Supérieur de la Magistrature ne peut jouir d'un degré adéquat d'indépendance que si une majorité substantielle de ses membres sont des magistrats élus par leur pairs, représentant tous les niveaux judiciaires* ».

On peut nous dire qu'en France, nous sommes, nous l'USM, seuls à penser ce que nous pensons. Mais je peux vous dire que la France est seule, dans le monde, à penser ce qu'elle pense. Et que ça n'est pas glorieux pour nos responsables politiques !

Lorsque nous avons rencontré en avril le Président de la République, il nous a dit que l'occasion de réformer le CSM et d'asseoir enfin réellement l'indépendance de la Justice était historique. Nous partageons ce sentiment ... mais cette chance historique est passée ... Hélas !

Alors on me dira (vous me direz sans doute) que, même sans réforme constitutionnelle, la situation a évolué. C'est vrai.

Vous avez assuré la transparence dans les nominations de tous les magistrats, procureurs généraux compris. Vous vous êtes engagée, comme plusieurs de vos prédécesseurs, à ne plus passer outre aux avis du CSM en matière de nomination et de discipline des magistrats du parquet. Nous vous en savons gré. Mais les pratiques peuvent toujours changer ... au gré des majorités !

Vous avez fait voter une loi qui interdit les instructions individuelles dans les dossiers particuliers. Nous vous en félicitons, même s'il ne faut pas se méprendre sur sa portée. « *En mettant fin à une pratique qui ne concerne tout au plus qu'une dizaine de procédures par an, le projet de loi aura une portée concrète à la hauteur de ce faible chiffre, de l'ordre du symbole...* », avons-nous écrit.

Certes, les symboles sont importants. Mais, y a-t-il vraiment eu depuis la promulgation de la loi changement de pratiques ? Y a-t-il eu une baisse des remontées d'informations vers le Ministère et des demandes de rapports aux procureurs généraux ? Il ne semble pas vraiment. Ce serait même plutôt le contraire !

Vous ne sortirez pas de la suspicion de politisation du parquet sans une réforme d'ampleur de son statut qui passe par l'alignement total des conditions de nominations et de discipline des magistrats du parquet sur celles, plus favorables et garantissant leur indépendance, des magistrats du siège. J'ai cru comprendre que la commission présidée par M. NADAL aurait adopté cette position à la quasi-unanimité. Je me réjouis que nos idées progressent dans la magistrature !

Tergiverser fragilise chaque jour un peu plus les « parquetiers ». Dans l'image qu'ils ont dans l'opinion publique. Mais aussi dans les procédures qu'ils mènent et contrôlent. La CEDH hier, la Cour de Cassation récemment, ne cessent de restreindre le champ d'application et de contrôle des magistrats du parquet, notamment au regard de leur statut qui ne leur permettrait pas, nous dit-on, de prétendre appartenir à l'autorité judiciaire.

Dans ce contexte, avoir fait adopter la création d'un procureur financier national est une faute. Cet objet judiciaire non identifié, comme nous l'avons appelé, est typique de la fausse bonne idée, née en urgence dans les suites d'une affaire politico-médiatique.

Nous y sommes hostiles, comme l'a d'ailleurs été à deux reprises le Sénat, pour les mêmes raisons : il crée de la confusion dans l'architecture judiciaire en instituant un quasi procureur de Paris bis. Il conduit à supprimer les 36 pôles financiers régionaux qui n'avaient pas démérité. Il aboutit à concentrer potentiellement entre les mains d'un seul homme, dont les conditions de nomination ne sont pas mieux garanties que pour les autres magistrats du parquet, faute d'adoption de la réforme constitutionnelle, la totalité des affaires économiques et financières sensibles.

Je frémis à l'idée de ce qui pourrait advenir, si demain, ou après-demain, devait être nommé à ce poste un magistrat, ami très proche du pouvoir en place, qui aurait toute latitude pour influencer directement, au niveau national, sur l'ensemble des procédures en cours, freiner celles concernant ses amis politiques et accélérer celles visant ses opposants.

Pour avoir exercé à Nanterre et défendu l'une de ses magistrates emblématiques, je suis bien placé pour savoir que ce risque existe. L'instance disciplinaire qui se tient aujourd'hui même à quelques dizaines de mètres de nous est là pour nous le rappeler ...

Madame la Ministre, **vous avez récemment dit que vous vous attacherez à « consolider l'indépendance des magistrats ».** Consolider, le mot est juste. Quelques états sur un édifice en ruine ...

Le succès n'est hélas pas au rendez-vous en matière statutaire. Je souhaite ardemment qu'il en aille différemment en matière pénale.

Depuis 18 mois, vous avez surtout réformé la matière par circulaires. Exit les citoyens assesseurs. A cet égard les magistrats dijonnais et toulousains ne vous remercieront jamais assez d'avoir fait cesser cette gabegie. Mais nous attendons toujours la loi d'abrogation.

Vous avez mis fin aux pressions qui s'exerçaient sur les juridictions pour qu'elles appliquent les peines planchers et demandé que les tribunaux correctionnels pour mineurs ne se réunissent plus. Dont acte, mais les magistrats appliquent la Loi et celle-ci, faute d'avoir été abrogée, est claire ... Comment la contourner systématiquement sans s'exposer ?

Vous nous direz qu'une réforme a été présentée par le gouvernement et qu'elle sera prochainement débattue et espérons-le adoptée.

Nous nous sommes dans un premier temps plutôt réjouis de la méthode utilisée. Une réflexion approfondie, plutôt qu'une réponse parcellaire en urgence au gré des faits divers.

Je ne mets pas en cause le travail préparatoire du comité d'organisation de la conférence de consensus. Il était de qualité. Par contre, comment ne pas être stupéfait par la faiblesse des conclusions du jury, dans lesquelles le dogmatisme avait apparemment repris ses droits ... comme la composition choisie nous le laissait craindre !

Supprimer les peines planchers automatiques au nom de la personnalisation des peines pour proposer un système de libération conditionnelle d'office ... Où est la cohérence ?

Suggérer la création d'une nouvelle peine de probation indépendante et sans lien ni référence avec l'emprisonnement, tout en prévoyant une infraction de non-respect de la peine de probation ... Voilà de quoi engorger un peu plus les juridictions !

Quant au budget pour mettre en œuvre les mesures préconisées, proposer que « *les conditions mises à la libération soient effectivement suivies et contrôlées par les services compétents dotés des moyens adéquats* » relève du vœu pieux, compte tenu de l'état de nos SPIP et de nos SAP, plus encore en période de crise !

Force est de constater que ces propositions n'ont pas fait « consensus », à tel point que vous avez du refaire des concertations en recevant les acteurs de la chaîne pénale, notamment les policiers étonnamment oubliés jusqu'alors !

Nous avons été inquiets des avant-projets du ministère de la Justice. Autant apparemment que les services du ministère de l'Intérieur ... si j'en crois les échanges de courriers de cet été ...

Nous avons pesé, pourquoi le nier, pour éviter ce que nous considérons être de mauvaises orientations. Nous avons travaillé avec les services du ministère de l'Intérieur, parce qu'il n'a pas été vraiment possible de travailler avec les vôtres ! Nous avons été reçus à l'Elysée et Matignon.

Nos positions pragmatiques et raisonnables l'ont emporté. Nous nous en félicitons ... Le texte final est acceptable et en l'état équilibré.

Il supprime les peines planchers que nous avons toujours combattues, et dans le même temps nombre de dispositifs automatiques contraires à la nécessaire personnalisation des peines. Il crée une nouvelle peine, la contrainte pénale, facultative pour le juge, sensiblement différente du SME et dont la violation peut conduire à une incarcération sans nouvel examen par un tribunal correctionnel. Il impose un examen automatique des dossiers des condamnés, et non plus une libération automatique, aux deux tiers de peine. Il montre la fermeté de l'Etat par le retour, hélas seulement partiel, aux dispositifs d'aménagement des courtes peines antérieurs à la loi pénitentiaire de 2009. Enfin des assurances nous ont été données sur la mise en chantier d'un code de l'exécution et de l'application des peines que nous appelons de nos vœux depuis longtemps.

Il ne vous aura pas échappé que ce texte est, un peu grâce à nous, même si c'est peut-être à votre corps défendant, devenu consensuel ...

Collectivement, avec les organisations majoritaires chez les gardiens de la paix, les officiers et les commissaires, dont je salue la présence dans cette salle, nous avons en effet pris position en faveur du texte (cela n'est pas si fréquent !), souhaitant juste obtenir quelques éclaircissements, notamment sur les moyens de le mettre en œuvre et les éventuels transferts de compétences et de responsabilités.

Nous avons demandé au ministre de l'Intérieur et à vous-même de recevoir ensemble notre intersyndicale. Manuel VALLS nous a répondu favorablement ... très vite ... Malgré la promesse faite par votre cabinet, nous attendons toujours cette rencontre avec vous ...

Même si je respecte infiniment le rôle du Parlement, je ne peux qu'espérer que les débats à l'Assemblée Nationale et au Sénat ne viendront pas détricoter, avec votre éventuel secret soutien, ce projet de loi. *« Le texte présenté par la garde des Sceaux est le texte de tout le gouvernement. C'est moi-même qui en ai assuré la coordination. Il doit être défendu âprement »*. Telle semble être, si l'on en croit un journal satirique du mercredi, la position exprimée par le chef de l'Etat le mois dernier.

Je le rappelle ... au cas où certains penseraient pouvoir revenir au dogmatisme passé !

Restera en tout état de cause la question des moyens ... des annonces ont été faites par vous-même et le Premier Ministre. Elles sont ambitieuses et pertinentes, mais au-delà des mots, quelle réalité ?

Comme le disait Marcel AYME, *« la parole arrive à faner l'espérance »*. C'est tellement vrai en matière de budget !

Depuis des années on nous annonce des hausses budgétaires ... souvent largement minorées en fin d'année par des gels, des reports, des suppressions ...

Depuis des années nous dénonçons l'état des juridictions, la pauvreté de notre ministère, l'écart qui continue à se creuser avec les Justices des grandes démocraties qui nous entourent.

Vous n'y êtes pour rien. Vous avez hérité d'un ministère en ruine, que vous devez faire fonctionner, du fait de la crise, avec des moyens réduits. Je mesure les difficultés auxquelles vous êtes confrontée et la lutte que vous avez sans doute menée dans les arbitrages avec Bercy. Je note le déblocage récent et bienvenu de 209 millions d'euros.

Mais ... les juridictions sont désormais dans l'incapacité de faire face à leurs échéances dès la fin du printemps. Les experts ne sont donc plus payés. La Poste pas davantage, qui dans certains ressorts a menacé de ne plus acheminer le courrier. Les magistrats ne sont plus dotés de codes. Ils en arrivent parfois à acheter des ramettes de papier pour imprimer leurs jugements, voire des ampoules ...

Avec seulement 1,7% de hausse en 2014 (c'est-à-dire moins que ce que le plan triennal nous avait laissé espérer) et l'annonce réjouissante qu'en ce qui concerne les frais de fonctionnement, vous étiez parvenue à « *interrompre la progression de la baisse* », nous sommes très loin du compte ! **La Justice est-elle vraiment une priorité du gouvernement ?**

Vous avez effectué nombre de déplacements dans les juridictions depuis votre nomination place Vendôme. Vous n'avez pu que constater la situation et l'acrimonie légitime des magistrats et fonctionnaires face à la dégradation de leurs conditions de travail, générant de la souffrance.

Encore que, compte tenu des consignes données, je ne sais pas si vous avez accès aux services les plus sinistrés. Savez-vous en outre qu'en ce qui concerne les magistrats que vous rencontrez en juridiction, on sélectionne plutôt de jeunes collègues, à qui on demande d'être « raisonnables » dans leurs propos ... Potemkine semble toujours avoir des disciples !

Les effectifs de magistrats sont en chute libre. Les départs en retraite seront massifs dans les prochaines années. Les recrutements sont très difficiles. 400 postes resteront vacants au 1^{er} janvier 2014, soit 5 % des effectifs en juridiction. Et à deux reprises, à la DSJ et dans les groupes de travail on nous a fait comprendre qu'il y avait trop de magistrats. Une hérésie, alors que les chiffres de la CEPEJ démontrent le contraire !

Je sais que la situation des fonctionnaires de greffe n'est pas meilleure, avec en outre une reconnaissance indemnitaire qui ne vient pas, ce qui est proprement scandaleux, alors que sans eux et leur abnégation la machine judiciaire aurait cessé de fonctionner depuis bien longtemps ! Nous soutenons leurs légitimes revendications statutaires et indemnitaires. J'en profite pour saluer la présence dans cette salle de nos partenaires et amis de l'UNSA Justice.

Tout cela n'est pas nouveau, même si nous ne pouvons que faire le constat de l'aggravation.

Vous avez l'honnêteté de le reconnaître ! Mais vous devriez avoir le courage de refuser toute nouvelle charge. A cet égard, la nouvelle loi sur les soins sans consentement est inquiétante. Nous n'avons assurément pas les moyens d'examiner la situation des personnes bénéficiant de

ces soins au bout de 12 jours (et non plus 15). Nous avons encore moins les moyens de nous rendre dans les établissements psychiatriques pour y tenir les audiences.

Les services de JLD déjà exsangues vont purement et simplement exploser, dès la mise en œuvre de la réforme. Pourquoi avoir cédé si facilement au ministère de la Santé ?

Nous nous interrogeons aussi sur la réouverture précipitée à moyens constants de 3 TGI et de 4 chambres détachées à compter de septembre 2014. Même si Tulle et Saint Laurent du Maroni sont concernés ... en avons-nous vraiment les moyens ?

La fragilité psychologique de certains collègues enfin nous inquiète. Nous avons connu une vague de suicides de magistrats ces dernières années. Il y a deux ans dans cette même salle, la mère d'un de nos collègues qui avait mis fin à ses jours avait interpellé votre prédécesseur. Un moment très fort. Je sais que vous avez reçu la veuve d'un autre collègue qui exerçait à Nanterre et qui s'est lui aussi suicidé. Elle est dans cette salle. Vous lui avez laissé des espoirs sur une action possible ... Et rien n'a changé hélas !

Sur ces questions de souffrance au travail et de gestion de la problématique des suicides et du « burn-out », plus encore que sur tout autre sujet, votre action ne peut se limiter aux mots !

Dans ce contexte très tendu, le travail de vos services est scruté à la loupe. Certaines évolutions ne sont clairement pas comprises.

Depuis quelques mois, les temps partiels sont fréquemment refusés. Depuis quelques semaines, les dérogations à l'obligation de résidence le sont aussi, rompant avec des usages établis depuis longtemps. De nouvelles règles, ajoutant au statut, sont imposées par la chancellerie qui s'oppose désormais à toute mutation si le magistrat a moins de 3 ans d'ancienneté dans son poste. Les priorités statutaires de nomination pour les magistrats placés ont parfois été contournées.

Ces évolutions brutales ont été faites sans concertation. Elles s'appliquent indifféremment y compris aux situations existantes, mettant de nombreux collègues en grande difficulté.

Nous attendons des éclaircissements de vos services sur ces points et surtout, dès aujourd'hui, une position claire de votre part sur l'obligation de résidence, puisque l'octroi des dérogations est de votre responsabilité.

La ligne qui pourrait (devrait !) être celle du ministère nous semble évidente. L'excellent et récent rapport du CSM sur la parité dans la magistrature en trace les contours. Nous vous demandons la mise en œuvre rapide de ses préconisations.

Enfin, je voudrais vous faire part de l'exaspération des magistrats face à la tardiveté de la parution de la transparence, restée semble t-il 3 semaines sur votre bureau.

Je ne peux mieux le faire qu'en vous lisant un message reçu sur notre liste de discussion syndicale : « *Je reste sans voix à l'observation de ce mépris flagrant de la Chancellerie pour les magistrats.* »

Aucune considération pour les contingences qui découlent d'un tel retard : organiser un déménagement, scolariser des enfants, trouver un appartement, gérer son agenda professionnel (...)

Doit-on attendre une révolution des magistrats et des désistements en chaîne pour qu'à un moment donné, il y ait une remise en question du "management" de la chancellerie et plus généralement une évolution quant à la manière dont nous sommes traités ?

Qu'ils ne viennent pas se plaindre de la désaffection pour la magistrature quand on n'est pas capable d'appliquer à ce corps "un traitement digne et humain" !!!!! »

Tout est dit ... et bien dit ... Madame la Ministre, bien loin des grands discours, des grandes théories sur la justice de demain, c'est à ces contingences pratiques, quotidiennes que les magistrats jugeront votre action. Ne les décevez pas ... Prenez en considération le mal être des personnels de votre ministère ... Améliorez vos pratiques.

Il devrait d'ailleurs en être de même dans le cadre du dialogue social.

« La parole apaise la colère » écrivait ESCHYLLE. C'est assurément sur ce thème que je devrais donc parler le plus ... pour apaiser notre exaspération croissante !

C'est aussi le domaine dans lequel la parole a été la plus éloignée des actes.

Vous nous avez dit d'entrée, suivant en cela les promesses de campagne du Président de la République sur le nécessaire respect des corps intermédiaires et les préconisations bienvenues du Premier Ministre, que le dialogue social serait au cœur de votre action. Gage de réussite des réformes comme je l'ai rappelé tout à l'heure.

Vous avez confié à M. LACAMBRE une mission. Le rapport vous a été remis en février dernier. Depuis nous attendons ... Nous espérons bien que les préconisations pertinentes de ce rapport, qui confortent les conclusions du rapport VALLEMONT de 2006, ne seront pas enterrées. Il vous appartient de les mettre en œuvre.

Vous avez souhaité que soient fixés les critères de représentativité des organisations professionnelles de magistrats. Un décret devrait prochainement être publié. La DSJ a récemment mis en place un processus de concertation poussé, préalable aux dialogues de gestion. Des contacts réguliers institutionnalisés ont d'ailleurs lieu entre l'USM et le directeur des services judiciaires sur les sujets d'actualité, tant statutaires qu'indemnitaires ou d'organisation judiciaire.

Nous vous en savons gré. Vous constaterez, que si je peux être sévère, je sais aussi être juste.

Pour autant, un vrai problème existe. Nous l'avons perçu dès la fin de l'année dernière.

Alors qu'à l'occasion d'un Comité technique ministériel que vous présidez désormais régulièrement, vous étiez interrogée sur le sens de ces missions de réflexion qui se multipliaient sans réelle association des organisations professionnelles de votre ministère, vous avez déclaré à la stupéfaction générale que vous faisiez travailler des experts, afin d'obtenir des rapports pertinents que vous soumettriez ensuite aux syndicats qui feraient alors ce pour quoi ils sont faits : critiquer.

Curieuse vision pour une femme de gauche du rôle que peuvent, et même que doivent, jouer les organisations professionnelles. Nous ne sommes pas dans la simple critique. Nous avons des propositions dans tous les domaines. Nous voulons pouvoir les exprimer autrement que dans de frustrantes auditions d'une heure, qui nécessairement conduisent à synthétiser à l'excès nos positions.

Et nous voulons le faire dans des instances de réflexion dont la composition est insoupçonnable de partialité.

Force est de constater qu'à cet égard, nous n'avons pas été entendus.

La composition des groupes de travail sur les « *juges du 21^{ème} siècle* » et sur les « *juridictions du 21^{ème} siècle* » est contestable. Certes, les 8 organisations syndicales de magistrats et fonctionnaires, et donc l'USM, y siègent es qualité. Mais sur les 16 autres membres, on ne peut qu'être frappé par l'orientation majoritaire qui émerge. Nous ne revendiquons pas d'occuper la place actuellement prise par d'autres que nous, même si nous sommes majoritaires et eux minoritaires. Nous voulons juste que le débat soit loyal, neutre et non orienté, ce qui n'est manifestement pas le cas.

Certes, comme pour la conférence de consensus, vous n'aurez aucun mal à obtenir les résultats que vous attendez manifestement. N'est-ce pas là cependant un calcul à court terme, qui vous permettra tout juste de recevoir un rapport conforme à ce que vous pensez, mais qui générera sitôt paru des oppositions, rendant impossible, sauf à passer en force, l'adoption des réformes ?

Quant à la commission NADAL, nous n'avons toujours pas compris pourquoi dans un premier temps, vous en aviez exclu, apparemment délibérément, les organisations professionnelles de magistrats, notamment l'USM qui lors des dernières élections a obtenu 75% des voix de nos collègues du parquet ! L'explication sémantique selon laquelle une commission et un groupe de travail ne peuvent être composés de la même façon ne nous a pas convaincus.

De quoi aviez-vous peur ? De la certitude que nous allons faire notre travail et défendre nos idées ? De quoi vouliez-vous nous punir ? De nos réserves face aux préconisations émergentes des deux groupes de travail ?

Nous nous sommes beaucoup mobilisés dans le courant de l'été pour intégrer cette commission, pour que le simple bon sens et le respect des corps intermédiaires l'emporte. Nous avons été entendus ... in extremis. Mais que de combats pour des évidences ...

L'USM participe activement aux réflexions dans les deux groupes de travail et dans la commission NADAL. Nous en attendons beaucoup et nous soutiendrons certaines des évolutions préconisées, mais je ne vous cache pas que nous sommes inquiets de bon nombre d'orientations.

Réformer la carte judiciaire, moins de 5 ans après la précédente et calamiteuse réforme de 2007, ne peut que susciter de la méfiance, surtout sans assurances statutaires fortes.

Transférer des pans entiers de l'activité juridictionnelle actuellement exercée par des magistrats à d'autres qu'eux dans une pure logique de gestion des flux, et en cédant à certains lobbies, ne peut qu'inquiéter.

Modifier la gouvernance des juridictions, en donnant aux présidents de tribunaux le pouvoir de choisir pour une période de deux ans éventuellement renouvelable leurs « collaborateurs » et en créant des conseils de justice départementaux et régionaux à la composition et aux pouvoirs contestables, laisse craindre une atteinte aux pouvoirs propres du CSM en matière de nomination et un contournement des instances locales, déjà mal en point, du dialogue social.

Ajouter à l'architecture du ministère des « machins », comme le conseil national de Justice ou le conseil national de politique pénale, dont on comprend bien l'intérêt et le prestige pour ses futurs membres, mais moins le sens et l'efficacité pratiques, ne peut que laisser songeur quant à l'utilisation des fonds publics.

Nous ne pouvons pas croire que ces orientations seront retenues. Nous aurons l'occasion d'un débat public sur ces questions puisque vous avez annoncé que sitôt le dépôt des rapports, au début de l'année 2014 un événement à l'Unesco, réunissant 2000 personnes, sera organisé, puis qu'une consultation des assemblées générales des juridictions est prévue. Soyez assurée que nous y prendrons toute notre part ...

J'aurais pu au titre des regrets concernant le dialogue social et l'impartialité du Ministère parler des nominations orientées que nous connaissons depuis quelques mois, de ces courriers que nous vous adressons qui reçoivent rarement des réponses, de ces conférences de presse où nous ne sommes pas invités, alors que le monde judiciaire au grand complet est convié ...

Y aurait-il deux divisions, la noblesse judiciaire et la presse qui auraient droit à la parole ministérielle et la piétaille syndicale qui devrait se contenter d'une information donnée par votre cabinet ?

Voilà Madame la Ministre, ce que je souhaitais vous dire. Je ne doute pas que vous n'avez guère goûté mes propos et que vous y répliquerez vertement. C'est la règle du jeu.

Tout n'est pas négatif dans ce qui est fait depuis 18 mois, mais nous attendions plus, nous attendions mieux. Nous attendions plus de considération et un peu moins de dogmatisme.

Nous ne pensions pas avoir à nous battre contre notre propre administration et devoir trouver ailleurs des alliés pour éviter des évolutions que nous jugeons néfastes.

Nous pensions pouvoir être davantage entendus et écoutés.

Je ne sais pas ce qu'il nous faut dire et faire pour l'être davantage. Menacer de tout bloquer comme l'ont fait, avec un certain succès, les avocats, à l'occasion de l'étonnante et apparemment non concertée réforme du financement de l'aide juridictionnelle ?

Contourner le Ministère de la Justice pour solliciter ailleurs des arbitrages et une écoute qui nous manquent place Vendôme ?

Ou espérer des infléchissements de votre part ?

Je mise sur cette dernière option. Depuis septembre, des relations plus régulières avec votre cabinet se sont mises en place, un travail dans le dialogue se fait avec la Direction des services judiciaires. J'espère qu'il pourra en être de même avec le nouveau secrétariat général.

Je ne doute pas que nous pourrions nous rencontrer plus régulièrement sans les tensions du passé.

Nous respectons la femme politique et la ministre que vous êtes. Respectez le syndicat que nous sommes !

Pour conclure sur une note positive, à l'instar de Léopold SEDAR SENGHOR, qui écrivait que « *La parole se fait poème* », je voudrais vous livrer quelques vers.

Rassurez-vous, madame la Ministre, cette année ils ne seront pas de vous, mais, n'y voyez aucune malice de ma part, d'un poète qui vous est cher et que vous citez fréquemment.

*« Impose ta chance, serre ton bonheur et va vers ton risque
A te regarder ils s'habitueront
L'impossible, nous ne l'atteignons pas, il nous sert de lanterne »*

Ces vers, vous l'avez perçu, sont de René CHAR.

Nous ne vous reprocherons jamais, madame la Ministre de ne pas réussir lorsque les objectifs sont impossibles à atteindre. Nous ne vous reprocherons jamais d'avoir des convictions. Nous avons les nôtres. Chacune est respectable, à partir du moment où l'on peut en débattre sereinement.

Nous vous demandons juste de prendre la mesure de la souffrance et des difficultés de ce ministère et de ses personnels et de faire de cette souffrance la lanterne qui guidera votre action dans les prochains mois.

Je vous remercie

Christophe REGNARD,
Président de l'USM